

Utilisation de la morphine : le bilan de l'Aveyron

D'avril à décembre 2016, le Sdis de l'Aveyron a mis en place l'utilisation de la morphine. Le bilan des neuf mois est positif, et cet antalgique devient celui qui est le plus utilisé après le paracétamol. Présentation des résultats.

Texte Capitaine pharmacien
Jean-Bernard Feral, SSSM Sdis 12

L'un des enjeux consécutifs à l'ouverture de la Pharmacie à usage intérieur (PUI) était le déploiement de la morphine au niveau du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de l'Aveyron. L'analyse des fiches bilan avait comme objectif de montrer l'intérêt pour les victimes de mettre à disposition des membres du Service de santé et de secours médical (SSSM) un antalgique de palier III (voir encadré). L'objectif de cet article n'est pas de démontrer que la morphine est plus efficace que les antalgiques de paliers I et II, mais qu'elle représente une réelle plus-value pour les victimes prises en charge par les sapeurs-pompiers. Nous avons utilisé les fiches bilan avec une douleur initiale supérieure à 6 et une réévaluation au bout de 30 minutes. Le Protocole infirmier de soins d'urgence (Pisu) antalgie permet à un infirmier sapeur-pompier d'administrer des antalgiques à un patient présentant des signes cliniques parfaitement identifiables en l'absence d'un médecin.

La morphine a été déployée dans l'ensemble du département à partir d'avril 2016. Ainsi 80 infirmiers



(1 professionnel et 79 volontaires) ont été formés et habilités par le médecin-chef à l'utilisation de morphine et en ont été dotés. Dix-huit médecins ont également souhaité recevoir une dotation. Celle-ci est composée de trois ampoules de dix milligrammes de morphine et d'une ampoule de naloxone (antidote de la morphine). Il a été choisi d'attribuer des dotations individuelles pour avoir une répartition optimale dans l'ensemble du département, sans distinction professionnelle / volontaire et CS / CSP.

11 026 interventions de secours aux personnes en 2016

L'antalgie représente la majorité des sollicitations du SSSM du Sdis 12. En 2016, 11 026 interventions de secours aux personnes ont été réalisées en Aveyron, dont 2 415 interventions avec un infirmier sapeur-pompier (ISP), et 493 avec un médecin sapeur-pompier (MSP). Des médicaments ont été utilisés par les MSP et ISP dans 510 interventions dont 70 % d'antalgie. La morphine a été utilisée sur 103 victimes, dont 89 fois par un ISP et 14 fois par un MSP. L'origine professionnelle de l'intervenant, tout comme l'éloignement géographique du centre hospitalier, n'influence pas, a priori, l'utilisation. Un tiers des infirmiers sont issus des urgences, un tiers du libéral et le dernier tiers vient d'autres secteurs hospitaliers ou d'EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Des progrès mesurables

L'échelle numérique de la douleur permet de mesurer l'intensité de la douleur ressentie, qui doit être notée



La morphine représente une réelle plus-value pour les victimes prises en charge par les sapeurs-pompiers.

par la victime, entre 0 (pas de douleur) et 10 (douleur maximale imaginable). En Aveyron, dans le Pisu antalgie, la morphine peut être utilisée pour une douleur supérieure ou égale à 6 (co-administrée avec du paracétamol injectable). L'association paracétamol / morphine permet une synergie d'action par des mécanismes différents. Avant la mise en place de la morphine, uniquement des antalgiques de palier I (paracétamol, aspirine, kétoprofène) et II (tramadol) étaient disponibles, ainsi que le Meopa (mélange équimolaire oxygène - protoxyde d'azote). Avec ces thérapeutiques, une douleur supérieure à 6 était en moyenne soulagée de 2,3 points (sur une échelle de 0 à 10) après 30 minutes.

Une meilleure prise en charge

L'ouverture de la pharmacie à usage intérieur, en juillet 2015, a permis au SSSM du Sdis 12 d'accéder à la morphine. Avec cette thérapeutique, la réduction de la douleur après 30 minutes, évaluée par l'échelle numérique, est passée en moyenne à 4,8 points. Le déploiement de la morphine au sein du Sdis 12 a ainsi permis une meilleure prise en charge

Paliers I, II, III

Les paliers correspondent à une classification faite par l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) des antalgiques selon leur intensité d'action. Les antalgiques, médicaments destinés à réduire la douleur, peuvent agir de différentes manières. On distingue 3 paliers :

- **Palier I** : antalgiques « non opiacés » (aussi appelés « d'action périphérique »). Ces médicaments sont utilisés pour soulager des douleurs légères à modérées et certains peuvent être pris sur automédication (Doliprane®, Efferalgan®...).
- **Palier II** : antalgiques d'action centrale. Ils couplent un antalgique de palier I avec de la codéine. Ces médicaments visent à réduire la perception de douleurs modérées à sévères en agissant sur le système nerveux central (Efferalgan-codéiné®...).
- **Palier III** : autres antalgiques d'action centrale plus puissants. Ces médicaments morphiniques visent à soulager des douleurs très sévères ou rebelles en bloquant le flux douloureux au niveau du cerveau ou de la moelle épinière (Sévrédol®...).

des victimes. Outre l'inscription au Pisu, une formation initiale et spécifique à l'utilisation de la morphine a été mise en place par l'encadrement du SSSM. La formation a permis de lever certaines réticences pouvant être éprouvées par des infirmiers sapeurs-pompiers peu habitués à manier cette thérapeutique. Désormais, l'utilisation de la morphine est courante au niveau du Sdis de l'Aveyron, et elle devient le deuxième médicament le plus utilisé après le paracétamol. ■

La douleur, avec et sans morphine

